

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-2925 du 16 juin 1998, vous ont été présentés les comptes-rendus annuels aux collectivités pour 1997 relatifs aux opérations d'aménagement concédées à la SERL et à l'OPAC du Rhône.

Pour quelques-unes de ces opérations, ont été constatés un solde négatif prévisionnel entraînant ainsi une situation de trésorerie difficile nécessitant le recours à des emprunts à court terme coûteux en frais financiers.

Par ailleurs, certaines opérations ayant fait l'objet d'inscription de crédit de dépenses au budget 1998 de la communauté urbaine de Lyon n'ont pas connu l'avancement envisagé et dégagent de ce fait des disponibilités financières.

Je vous suggère d'affecter ces crédits au versement de participations financières aux bilans des opérations concédées suivantes :

- Villeurbanne - ZAC "Charpennes-Wilson" -

L'opération présentait à fin de l'année 1997 un solde négatif prévisionnel de 66 468 000 F HT. Le total des échéances d'emprunt à rembourser avant le 1er mars 1999 s'élève à 50 000 000 F, alors qu'aucune recette nouvelle n'est constatée.

Aussi, il pourrait être procédé à un versement anticipé de 50 000 000 F HT au bilan de cette opération. La somme serait à valoir sur les participations des collectivités à inscrire au bilan réactualisé qui sera arrêté et soumis à notre assemblée avec le dossier modificatif de ZAC en cours d'élaboration.

- Caluire et Cuire - ZAC "Saint Clair" -

L'opération présentait à la fin de l'année 1997 un solde négatif prévisionnel de 38 413 000 F HT. Lors de la délibération sus-citée, vous avez autorisé un versement anticipé de 8 291 874 F HT : l'écart était ainsi ramené à 30 121 126 F HT.

Il pourrait être procédé à un nouveau versement de 5 804 312 F HT. Cette somme serait à valoir sur les participations des collectivités, à inscrire au bilan réactualisé à élaborer en fonction des hypothèses de modification de cette opération en cours d'étude.

- Bron - ZAC "du Fort" -

Par délibération du 19 octobre 1998, vous avez approuvé le dossier modificatif de cette opération. Le bilan actualisé inclut une participation à la charge de la communauté urbaine de Lyon de 19 108 000 F HT dont 7 000 000 F HT en 1999. Je vous propose de verser cette somme par anticipation sur l'exercice 1998.

- Ecully - ZAC "du Centre" -

Par délibération n° 1998-2966 du 7 juillet 1998, vous avez approuvé le dossier modificatif de cette opération. Le bilan actualisé inclut une participation à la charge de la communauté urbaine de Lyon de 7 150 170 F HT dont 4 330 000 F HT en 1999. Je vous propose de verser cette somme par anticipation sur l'exercice 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 1998-2925 et n° 1998-2966, respectivement en date des 16 juin et 7 juillet 1998 et celle en date du 19 octobre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à effectuer les versements anticipés aux bilans des opérations concédées et pour les montants énoncés ci-dessus.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1998 - fonction 653 - opération 0088 - compte 657 210 pour la ZAC "Charpennes-Wilson" à Villeurbanne - opérations 0081, 0254 et 0076 - compte 657 280 pour respectivement les ZAC "Saint Clair" à Caluire et Cuire, ZAC "du Fort" à Bron et ZAC "du Centre" à Ecully.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,